

### Comment les PME s'adressent-elles à vous?

Actuellement, des responsables m'appellent et me disent: «Mes clients commencent à me poser des questions, j'aimerais pouvoir leur répondre!»

### Le processus de mise en conformité apparaît surtout comme une contrainte administrative. Mais vous avez certainement un autre avis sur la question?

Oui. Quand on s'y met, on réalise que c'est intéressant, et que cela permet de travailler mieux. Je reprends l'exemple de l'obligation de tenir un registre de traitement. La remise à niveau va impliquer la reprise en main du traitement de l'information à l'interne. Faire de l'ordre demande de la réflexion. Une mise en conformité à la LPD n'est pas quelque chose qui empêche de travailler, c'est quelque chose qui exige de réfléchir à ce que l'on fait tous les jours, à améliorer les processus, et en définitive d'être plus efficace. C'est une dynamique vertueuse.

### Comment mettez-vous en place un processus de mise en conformité?

Il faut d'abord un état des lieux. Dans une petite PME, cela peut se faire en une journée. Ensuite, je rédige un rapport qui donnera les axes de travail, en fixant des priorités. La durée du processus dépend du caractère sensible ou du volume des données traitées. Une entreprise qui gère des données de géolocalisation a avantage à engager un Data Protection Officer (DPO). Pour une PME traditionnelle, cela va dépendre de la taille, s'il y a beaucoup de catégories de collaborateurs – stagiaires, temporaires, etc. Une des premières mesures consiste à veiller à ce que les nouveaux produits informatiques soient conformes – SAP, comptabilité, RH. Selon la formule consacrée, «Protection des données, par défaut et dès la conception». Mais il faut prendre garde à ne pas se ruiner sur les sous-traitants, et à négliger de balayer devant sa porte!

### Les PME ont-elles les compétences internes?

En tant que consultante, je sollicite une petite équipe de collaborateurs de l'entreprise. Très logiquement, quelqu'un des RH, du service juridique, des SI. L'objectif est de former ces personnes. C'est souvent la bonne solution – mais c'est le budget qui décide. Si l'entreprise choisit de nommer UN responsable, il sera nécessaire que cette personne soit indépendante, non soumise à la direction.

### Quels sont les bons profils?

La loi mentionne une personne qui a les compétences. C'est vague, mais bien vu. Je suis avocate de formation, mais je me méfie du tout juridique, la bonne personne peut tout aussi bien être issue des RH ou des SI. Je suis tentée de dire qu'elle doit avoir de l'empathie pour l'entreprise, envie de comprendre comment elle fonctionne,



Isabelle Dubois (Ad Hoc Resolution): «Une entreprise qui peut montrer qu'elle a adopté un plan pour se mettre en conformité ne sera pas inquiétée. Il n'y a donc aucune raison de paniquer.»

Photos: Edouard Curchod

s'intéresser aux gens. Il faut éviter un profil trop raide qui va être perçu comme un perpétuel «Neinsager». Comme la mise en conformité va impliquer le travail au quotidien de l'ensemble du personnel administratif, il faut de la souplesse. Dans certains cas, mon mandat court sur plus d'une année. L'entreprise travaille au quotidien, il faut savoir travailler «au fil de l'eau», s'adapter.

### Quelles sont les obligations en regard du risque de vol des données?

À noter tout d'abord que le Règlement européen et la loi suisse modifiée imposent aux responsables d'annoncer les failles de sécurité dès que possible. Les bonnes pratiques permettent d'éviter une partie des risques, mais plus personne n'est à l'abri. Il est demandé aux entreprises de prendre des mesures de sécurité renforcées pour les données sensibles. Il faut s'assurer que cela est le cas. Il arrive que le matériel a été acheté, payé, mais qu'il n'a pas été installé! Externaliser ses données (Cloud) avec un partenaire spécialisé peut être la bonne solution. Mais si le patron, qui se désintéresse de ces questions, délègue tout ce qui est informatique et opte pour la solution la moins chère, le risque est de ne plus savoir exactement où sont les données. Il faut donc avoir une réflexion en amont.

Propos recueillis le 7 mai par Vincent Borcard

● Vincent Borcard